

Faire un don pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

à la suite de l'incendie du lundi 15 avril 2019

(cf. Annonces faites aux célébrations pascales de la paroisse Saint-Luc)

L'économiste du diocèse de Limoges, Damien BREDIF, attire notre attention sur l'apparition de sollicitations trompeuses qui invitent à participer à la rénovation de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

De nombreuses escroqueries ont été signalées et il est bon de rappeler que **seuls 4 organismes** sont habilités à recevoir des dons.

Aucune relance par mail, par courrier postal ou par téléphone ne peut être faite au nom de ces organismes qui sont :

- La Fondation du Patrimoine
- La Fondation de France
- Le Centre des Monuments Nationaux

et enfin :

- **La Fondation « Avenir du Patrimoine à Paris »**, abritée par la fondation Notre-Dame, mise en place par le diocèse de Paris.

C'est cette dernière solution qui est privilégiée par notre diocèse

→ Pour ceux qui désirent faire un don en ligne, consulter ci-après le lien :
<http://www.notredamedeparis.fr/mecenat/fonds-francais/>

→ Pour faire un don **par chèque à l'ordre de « Fonds Notre-Dame de Paris »**, merci de l'adresser à :

Fondation Avenir Patrimoine
c/o Fondation Notre-Dame
10, rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS

Voir également annonce au secrétariat et au tableau d'affichage au coin Presse de nos églises.



Faire un don pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

à la suite de l'incendie du lundi 15 avril 2019

(cf. Annonces faites aux célébrations pascales de la paroisse Saint-Luc)

L'économiste du diocèse de Limoges, Damien BREDIF, attire notre attention sur l'apparition de sollicitations trompeuses qui invitent à participer à la rénovation de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

De nombreuses escroqueries ont été signalées et il est bon de rappeler que **seuls 4 organismes** sont habilités à recevoir des dons.

Aucune relance par mail, par courrier postal ou par téléphone ne peut être faite au nom de ces organismes qui sont :

- La Fondation du Patrimoine
- La Fondation de France
- Le Centre des Monuments Nationaux

et enfin :

- **La Fondation « Avenir du Patrimoine à Paris »**, abritée par la fondation Notre-Dame, mise en place par le diocèse de Paris.

C'est cette dernière solution qui est privilégiée par notre diocèse

→ Pour ceux qui désirent faire un don en ligne, consulter ci-après le lien :
<http://www.notredamedeparis.fr/mecenat/fonds-francais/>

→ Pour faire un don **par chèque à l'ordre de « Fonds Notre-Dame de Paris »**, merci de l'adresser à :

Fondation Avenir Patrimoine
c/o Fondation Notre-Dame
10, rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS

Voir également annonce au secrétariat et au tableau d'affichage au coin Presse de nos églises.



